



Les tarifs du régime public en vigueur le 1^{er} juillet 2017

Adultes de 18 à 64 ans non admissibles à un régime privé Personnes de 65 ans ou plus sans SRG							
Tarifs en vigueur avant et après le 1 ^{er} juillet 2017							
À la pharmacie						Lors de la déclaration des revenus	
Franchise mensuelle		Coassurance mensuelle		Contribution mensuelle maximale		Prime annuelle	
Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
18,85 \$	19,45 \$	34,5 %	34,8 %	87,16 \$	88,83 \$	De 0 \$ à 660 \$	De 0 \$ à 667 \$

En résumé :

Franchise annuelle estimée :	233,40 \$ par adulte
Remboursement :	65,2 % (substitution générique obligatoire)
Contribution annuelle maximum (après c'est 100 %) :	1 066,00 \$
Contribution annuelle maximum pour les personnes de 65 ans ou plus avec SRG de 1 % à 93 % :	632,00 \$
Prime annuelle (payable sur rapport d'impôt) :	667,00 \$ par adulte
Prime annuelle totale pour année 2017 : (Ce coût représente 6 mois à 660 \$ et 6 mois à 667 \$)	663,50 \$ par adulte

Pour plus d'informations sur le sujet, consultez le site :

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-medicaments/Pages/resume-couts.aspx>